



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 2 JUIN 2026

---

**OBJET : RAA – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC HABITAT ET HUMANISME SOIN**

**N°2026-28**

---

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **28 mai 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Carole CAMICEL – Nadine CARRION – Christiane CONSTANT (arrivée à 18 h 48) – Jean-Paul COTTIER – Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Anne JUSTIN – Edith LEFEBVRE – Christophe REBOUL Marie-Laure REBOUL – Christèle RIVAT – Christian VIVENS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Xavier DÉMONET (à Christian VIVENS) – Fatima GANNAZ (à Agnès BÉRAL)

Le CCAS de Brignais souhaite inscrire son établissement dans un réseau d'établissements médico-sociaux. Eu égard à la complexité croissante de la gestion, de l'administration et de la réglementation opposable à ces établissements, un partenariat de prestation de service avec le réseau Habitat et Humanisme Soins a été mis en œuvre depuis le 18 avril 2024.

Le CCAS de Brignais et Habitat et Humanisme collaborent aussi depuis de nombreuses années à travers une convention entre l'EHPAD Sainte-Anne et la résidence des Arcades qui permet notamment de réaliser des échanges réguliers, de faciliter le parcours de vie des résidents des Arcades vers l'EHPAD Sainte-Anne et de construire des animations communes.

Ce souhait de collaboration plus approfondie entre les parties s'est traduit par la mise en place d'une convention de prestation de service permettant la mise à disposition d'un salarié d'Habitat et Humanisme Soins afin d'assurer les fonctions de direction de la résidence autonomie Les Arcades. Ainsi, le Conseil d'administration avait procédé à son renouvellement lors de sa séance du 29 janvier 2026. La convention arrive à échéance le 30 juin 2026, son prolongement est envisagé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la convention de prestation de service entre le C.C.A.S et Habitat et Humanisme Soins telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.**



Pour extrait conforme  
**Le Maire de Brignais**  
**Président du CCAS**  
**Serge BÉRARD**

**Pour le Président,**  
**Par délégation,**  
**Le Vice-Président du C.C.A.S.**  
**Sébastien FRANÇOIS**